ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 75122

Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la situation des personnes âgées non imposables sur le revenu dont un des conjoints séjourne en établissement pour personnes dépendantes. Alors que les ménages imposables bénéficient d'une réduction d'impôt jusqu'à un plafond de 2 500 € par an, les personnes non imposables, et modestes, ne bénéficient d'aucune aide fiscale. Il lui demande, en conséquence, s'il ne prévoit pas d'instaurer un crédit d'impôt, à l'occasion de la préparation du plan "dépendance" et de la préparation de la loi de finances pour 2011.

Données clés

Auteur : M. Gérard Bapt
Circonscription : Haute-Garonne (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75122
Rubrique : Impôt sur le revenu
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État
Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3518
Question retirée le : 6 avril 2010 (Retrait pour cause de question identique)